

PROGRAMME EY4YOUTH-Projet SWAFY

Ligne budgétaire : ENI/2022/432-485

**Sous la clause suspensive de la signature d'un avenant au
contrat de subvention ENI/2022/432-485 entre l'Union
européenne et l'ANPR portant prolongation de la durée de mise
en œuvre du projet SWAFY**

TERMES DE RÉFÉRENCES

**Pour la Sélection d'Experts (« Assesseurs ») en vue de
l'évaluation des demandes de subventions dans le Cadre de
l'Appel à propositions pour la sélection d'une
association/consortium d'associations en vue d'un partenariat
pour le développement et l'administration d'une plateforme de
réseautage des associations et clubs scientifiques**

Date limite de soumission des candidatures : 13 Mai 2026

1. CONTEXTE DE LA MISSION

1.1. EU4YOUTH-SWAFY

Inscrit dans le cadre de la coopération bilatérale avec l'Union européenne (UE), le programme d'appui à la jeunesse tunisienne « EU4Youth » a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'inclusion économique, sociale et politique des jeunes tunisien.ne.s les plus défavorisé.e.s à travers une approche de développement local en Tunisie et plus particulièrement dans les régions ciblées.

Le projet SWAFY (Science With And For Youth), géré par l'Agence Nationale de Promotion de la Recherche scientifique (ANPR), s'intéresse au 1er objectif spécifique du programme EU4Youth, à savoir : « Renforcer l'inclusion des jeunes tunisien.ne.s par l'amélioration de l'employabilité, la création d'emplois décents et le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes en Tunisie et plus particulièrement dans les régions ciblées ». SWAFY ambitionne de contribuer à la résolution des problématiques relatives à la thématique « Jeunesse-Science » en Tunisie.

Dans la poursuite de cet objectif, le projet SWAFY a financé à ce jour plus de 200 bourses de mobilité MOBIDOC et 28 projets dont 24 projets associatifs et 4 projets au profit d'institutions publiques (Palais des Sciences de Monastir et des trois Offices des Œuvres Universitaires) qui ont permis à ce jour de créer plus de 220 nouveaux clubs scientifiques et d'appuyer 95 clubs existants et de former près de 750 animateurs au profit des établissements publics d'éducation, d'enseignement supérieur et de jeunesse. D'autres activités sont en cours, notamment :

- Le renforcement/création de fablabs mettant à la disposition de la jeunesse tunisienne des espaces de créativité dans les 24 gouvernorats ;
- Création des clubs de clubs scientifiques au profit de 3 foyers et 3 centres culturels universitaires, d'orphelinats et de structures en charge des enfants à besoins spécifiques ;
- Formation d'au moins 230 animateurs de clubs scientifiques en intelligence artificielle, robotique et création de contenu digital au profit des établissements publics d'éducation, d'enseignement supérieur et de jeunesse.

1.2. La plateforme de réseautage entre les associations et les clubs scientifiques

L'ANPR se propose, dans le cadre du projet SWAFY, de créer une plateforme de réseautage entre les associations et les clubs scientifiques dans l'objectif de :

- Favoriser la mise en réseau des clubs et associations actifs dans le domaine de la créativité scientifique,
- Refléter leurs potentiels et valoriser leurs produits et réalisations,
- Promouvoir leurs activités des clubs et associations scientifiques,
- Faciliter les échanges et le travail collaboratif entre eux et
- Améliorer leur visibilité aux niveaux national et international.

Arrêtés selon une approche participative, les 3 principales fonctionnalités retenues pour cette plateforme sont :

1. Annuaire des clubs et des associations scientifiques (MVP1) ;

2. Communication entre les membres de la plateforme et réseautage (MVP2) ;
3. Evènements et collaboration (MVP3) ;

1.3. L'Appel à propositions pour la sélection d'une association/consortium d'associations en vue d'un partenariat pour le développement et l'administration d'une plateforme de réseautage des associations et clubs scientifiques

Afin d'assurer la durabilité de la plateforme de réseautage, un appel à propositions a été lancé dans l'objectif de sélectionner une association/consortium pour assurer le développement, le lancement, le déploiement et la durabilité à long terme d'une plateforme de réseautage entre les clubs et les associations scientifiques en Tunisie. La plateforme sélectionnée deviendra un bien commun national. Les objectifs spécifiques de cet appel à propositions sont :

1. Développer, lancer et déployer les fonctionnalités de base de la plateforme (Annuaire des clubs et des associations scientifiques, Communication entre les membres de la plateforme et réseautage, Evènements et collaboration) ;
2. Elaborer un business model mixte de la plateforme et assurer la transition progressive vers un modèle open-source.

L'appel à propositions est donné en annexe des présents TDR.

2. OBJET ET DEROULEMENT DE LA MISSION

2.1. Objet de la mission

Recruter deux assesseurs chargés d'assister l'ANPR dans la sélection des trois propositions reçues dans le cadre de l'Appel à propositions pour la sélection d'une association/consortium d'associations en vue d'un partenariat pour le développement et l'administration d'une plateforme de réseautage des associations et clubs scientifiques conformément aux critères exposés dans les lignes directrices à l'intention des demandeurs.

2.2 Rôle des assesseurs et déroulement de la mission

Les assesseurs sont tenus par une déclaration d'impartialité et de confidentialité¹ qui doit être signée avant le début de l'évaluation. Si un assesseur estime qu'il pourrait exister une situation de conflit d'intérêts à l'égard d'un ou de plusieurs demandeurs, il doit en informer l'ANPR sans délai. En outre, une confidentialité absolue est attendue de la part des experts associés à la mise en œuvre du présent contrat, notamment en ce qui concerne l'évaluation des différentes demandes.

Des réunions de briefing et de débriefing sont organisées au début et à la fin de la mission auxquelles les assesseurs doivent obligatoirement assister.

¹Un document type sera mis à disposition par l'ANPR.

Au moins 2 assesseurs doivent évaluer chaque demande complète, en travaillant indépendamment l'un de l'autre.

Les évaluations doivent être réalisées conformément aux lignes directrices et le modèle de fiche d'évaluation fourni par l'équipe SWAFY. Elles se basent sur les grilles d'évaluation publiées dans les lignes directrices à l'intention des demandeurs joints à ces TDR. Cela implique de vérifier le budget de l'action proposé par le demandeur, en évaluant notamment sa cohérence d'ensemble son efficacité en termes de coûts et en particulier en identifiant les éventuelles anomalies et/ou les lignes budgétaires ou les éléments du budget potentiellement surévalués.

L'évaluation globale doit reposer sur les notes obtenues pour chaque sous-rubrique, additionnées par rubrique, et la note finale est la moyenne arithmétique des notes attribuées par les assesseurs.

Chaque demande doit être évaluée sur la base de ses qualités intrinsèques et non par une comparaison entre les trois demandes reçues. Les assesseurs externes devraient tirer parti de leur expérience personnelle du secteur et de la mise en œuvre de projets dans l'analyse de chaque proposition.

Les assesseurs doivent communiquer par écrit à l'ANPR leurs évaluations techniques et financières des demandes complètes en renseignant minutieusement les fiches d'évaluation remises par l'équipe SWAFY.

Les assesseurs peuvent être invités par l'équipe SWAFY à réviser leurs notations si un écart supérieur ou égal à 20% entre les notes accordées par les deux évaluateurs est constaté. Ils peuvent également être invités par le comité d'évaluation à exposer et à justifier leur évaluation des propositions.

2.3 Rôle et tâches du comité d'évaluation

Un comité d'évaluation, désigné et présidé par l'ANPR, comprend un président et un secrétaire qui ne prennent pas part au vote ainsi qu'un nombre impair de membres qui prennent part au vote (trois au minimum). Son rôle consiste à conseiller l'ANPR sur l'attribution des contrats conformément aux critères fixés au préalable.

Le président coordonne la procédure d'évaluation conformément aux procédures définies dans les lignes directrices à l'intention des assesseurs et garantit son impartialité et sa transparence.

Les assesseurs travaillent sous la supervision du président du comité d'évaluation.

Si les analyses ne sont pas conformes à la qualité attendue par l'ANPR, celle-ci peut renvoyer les demandes à l'assesseur en sollicitant une nouvelle évaluation par le même expert ou par un autre.

Après vérification des pièces justificatives, le comité d'évaluation fait une recommandation finale à l'ANPR, qui décide de l'attribution de la subvention.

3. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

3.1. Lieu

La mission aura lieu à l'Agence Nationale de la Promotion de Recherche scientifique, Rue Danton et Chaabane Bhourri N°11, Lafayette, BP 177-1002 Tunis-Tunisie et/ou à distance.

3.2. Date de début et période de mise en œuvre

La mission s'étalera sur une période de 5 jours. A titre indicatif, **l'évaluation des trois propositions doit être finalisée le 19 mai 2026.**

3.3. Ressources mises à disposition par l'ANPR

L'équipe SWAFY et l'ANPR à leur tour s'engage à :

- mettre à la disposition des assesseurs une salle de réunion en cas de besoin,
- fournir tous les supports nécessaires à l'accomplissement de la mission.

4. SPÉCIFICATIONS

4.1. Profil des Assesseurs

- Diplôme universitaire (minimum bac +4)
- Une expérience générale d'au moins 5 ans ;
- Ayant accompli au moins une évaluation de demandes de subventions dans le domaine du développement d'applications informatiques ou l'accompagnement ou la coordination d'une plateforme de réseautage existante ou d'un projet de développement de plateforme de réseautage existante ;
- Une parfaite maîtrise justifiée du processus de développement des plateformes de réseautage et des critères clé de succès et de durabilité économique ;
- Une très bonne connaissance justifiée des plateformes de réseautage existantes en Tunisie ;
- Très bonnes capacités rédactionnelles en français.

4.2 Critères d'évaluation

L'évaluation des candidatures reçues sera faite conformément à la grille suivante :

Critère	Pondération
Diplôme universitaire Minimum bac +4	5 points
Une expérience générale d'au moins 5 ans	15 points
Ayant accompli au moins une évaluation de demandes de subventions dans le domaine du développement d'applications informatiques ou l'accompagnement ou la coordination d'une plateforme de réseautage existante ou d'un projet de développement de plateforme de réseautage existante ;	25 points
Une parfaite maîtrise justifiée du processus de développement des plateformes de réseautage et des critères clé de succès et de durabilité ;	20 points
Une très bonne connaissance justifiée des plateformes de réseautage existantes en Tunisie	15 points
Très bonnes capacités d'expression et qualité rédactionnelle en français	10 points
Total	100 points

Les candidats pourraient éventuellement être invités à des entretiens.

5. RAPPORTS

5.1. Rapports requis

Les assesseurs doivent communiquer par écrit à l'ANPR leurs évaluations techniques et financières des trois propositions conformément au modèle de fiches d'évaluation remis par l'équipe SWAFY.

Au cours de la mission, chaque assesseur est tenu d'élaborer et à partager avec l'équipe Swafy à l'ANPR, le comité de suivi compétent, ainsi que la Délégation de l'Union européenne en Tunisie les rapports/livrables suivants :

Intitulé du rapport	Contenu indicatif	Délaï de présentation
Un projet de rapport d'évaluation des trois propositions	Détails de l'évaluation des trois propositions, classement, enseignement à tirer et recommandations éventuelles.	3 jours calendaires suivant la réunion de briefing
Un rapport final d'évaluation des trois propositions	Le projet de rapport d'évaluation des propositions éventuellement modifié sur la base des commentaires éventuels de l'équipe SWAFY	01 jour calendaire après la réception des commentaires

5.2. Confidentialité

Chaque assesseur retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission. L'expert sera tenu à respecter l'interdiction de tout partage ou divulgation des données, des résultats, ou des informations obtenues au cours de sa mission. Une clause sur le respect des droits appliqués aux propriétés intellectuelles, sera dûment acceptée et signée par les deux parties, lors de la signature du contrat.

6. Paiement

Les assesseurs seront payés à raison de 400 DT pour l'évaluation de chaque demande.

7. SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les candidat-e-s devront soumettre les documents suivants :

1. Un CV à jour (5 pages maximum) faisant état du parcours de l'expert, des diplômes obtenus, de toute expérience professionnelle par ordre chronologique inversé, des compétences linguistiques et de tout autre titre (ou certification) professionnel. Toutes les pièces justificatives des informations contenues dans le CV doivent être produites (copies des diplômes, des certificats ou attestations de travail, de formation...).
2. Les noms et coordonnées (numéros de téléphone et adresse e-mail) des références professionnelles de personnes hiérarchiques ayant travaillé avec le/la candidat-e doivent être intégrées au CV
3. Un RNE et une patente ;
4. Toute autre information pouvant valoriser les compétences du candidat dans les domaines en question.

Date limite de soumission des candidatures : **13 mai 2026 à minuit**, par mail à l'adresse courriel suivante : **recrutement.swafy@gmail.com**, portant l'objet : **Candidature Expert Assesseur Appel Plateforme de réseautage**.